

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	24 mars 2024
Numéro	24.349	Heure	10h24

Auteur-e(-s) : Groupe UDC

Titre : Procureur général extraordinaire, et ?

Contenu :

Nous apprenons dans *Le Temps* du 31 mars 2023 que le procureur général neuchâtelois Pierre Aubert avait été nommé procureur extraordinaire à Genève. Puis un article d'*ArclInfo* du 5 mars 2024 nous apprenait que ce dernier avait également été mandaté pour diriger le groupe de travail chargé de tirer au clair l'implication des membres de l'abbaye de Saint-Maurice dans des cas d'abus sexuels.

Qui paye l'addition ? Cela fait-il partie de son mandat de procureur général ? Son travail pour le canton peut-il être assuré ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Roxann Durini

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Niels Rosselet-Christ	Daniel Berger	Yann Mesot
Arnaud Durini	Evan Finger	Damien Schär
Quentin Geiser	Grégoire Cario	Christiane Barbey